

Image not found or type unknown



Succession d'un demi frère

Par **Mayan**, le **08/03/2010** à **08:35**

Bonjour,
J'ai un demi frère qui est décédé, fils de mon père, nos parents sont décédés avant lui, également nous avons une soeur décédée avant lui aussi le défunt n'a pas été marié et sans enfants. Mais sauf que là, le notaire me dit que j'ai droit qu'à 30% du patrimoine. Si quelqu'un peut m'éclaircir plus. Merci.